

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 13^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Alain Lavallée, conseiller
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-145-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-146-2022 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8 novembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le procès-verbal du 8 novembre 2022 soit accepté tel que déposé.

R-147-2022 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 364 885.74\$ soit acceptée tel que déposée.

R-148-2022 Rapport du C.C.U. du 23 novembre 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23^e jour de novembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

**A-6-2022 Avis de motion
Présentation et dépôt du projet de règlement #6-2022**

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Rolland, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #6-2022, règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2023.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-149-2022 P.I.I.A. – Mathieu Després

Attendu la demande de permis de monsieur Mathieu Després relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 555 du cadastre du Québec, sise au 790, rue de l'Anse ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-150-2022 P.I.I.A. – Michel Desrosiers

Attendu la demande de permis de monsieur Michel Desrosiers relativement à l'agrandissement d'une construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 525 du cadastre du Québec, sise au 240 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-151-2022 Calendrier des séances du conseil municipal

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Annie Houle et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 19h30 :

10 janvier	14 février
14 mars	11 avril
9 mai	13 juin
11 juillet	8 août
12 septembre	10 octobre
14 novembre	12 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

R-152-2022 Contrat de travail des employés municipaux

Attendu que le conseil doit reconduire les contrats de travail des employés municipaux chaque année;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance desdits contrats d'engagement et en sont satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte les dispositions desdits contrats et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

R-153-2022 Octroi de contrat - Services animaliers – R.I.S.A.V.R.

Attendu la fin du contrat le 31 décembre 2022 concernant les services animaliers avec la Régie intermunicipale de service animalier de la Vallée-du-Richelieu (**RISAVR**);

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu d'accepter l'offre de service couvrant les services animaliers à la régie intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu (**RISAVR**) pour l'année 2023 au coût de 12 252\$.

R-154-2022 Décompte #4 – Travaux Vestibule d'entrée avec ascenseur

Attendu le rapport déposé par Daniel Cournoyer, architecte, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 25 novembre 2022, par Rénovations Alexandre Léveillé Inc.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Daniel Cournoyer, architecte recommande le paiement de 84 486.55\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #4, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-155-2022 Nomination – Membres du conseil – Comité consultatif environnement

Attendu l'article 2.3 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant la composition du comité;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, messieurs Alain Lavallée et Maurice Rolland, membres du comité consultatif en environnement.

R-156-2022 Nomination – Membres du conseil - Comité consultatif de loisir

Attendu l'article 2.3 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant la composition du comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, madame Marie-Claude Racine et monsieur Maurice Rolland, membres du comité consultatif de loisir.

R-157-2022 Nomination – Représentante - Réseau Biblio Montérégie

Attendu que pour donner suite aux élections municipales partielles qui ont eu lieu le 23 octobre dernier;

Attendu que le représentant désigné de la municipalité doit être nommé par résolution du conseil ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que Madame Annie Houle, soit nommée représentante désignée au Réseau Biblio de la Montérégie.

R-158-2022 Acceptation de soumission – Travaux d'aménagement paysager

Attendu qu'une demande de soumission a été faite par appel d'offres auprès de quatre (4) firmes, pour les travaux d'aménagement paysager pour la Bibliothèque Archambault-Trépanier ;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine , appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Belamex Inc. au coût de 31 883\$ plus les taxes applicables.

R-159-2022 Demande au M.T.Q. – Panneau d'arrêt au passage d'écolier

Attendu notre résolution municipale numéro R-132-2022, laquelle demande entre autres d'installer un panneau d'arrêt au passage d'écolier sur la montée de Verchères ;

Attendu que comme mentionné lors de notre rencontre tenue en juillet dernier, la justification des arrêts permanents sur toutes les approches d'une intersection implique que plusieurs conditions soient respectées ;

Attendu que la demande d'implantation d'arrêts à toutes les approches pour cette même intersection avait été transmise au ministère en 2017 et refusée puisque la première condition de qualification du site n'était pas remplie ;

Attendu qu'une analyse complète des données du secteur a été effectuée à la suite de la réception de votre demande et il en ressort que la décision est maintenue et que nous ne pouvons acquiescer à votre demande. En effet, les données recueillies dénotent que les conditions du site sont les mêmes depuis la dernière analyse de 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que dans un premier temps, le conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu aimerait obtenir le détail de l'analyse qui a été réalisée à l'égard de notre demande (dates et heures de réalisation de l'analyse, durée et méthode de cueillette de données, critères utilisés pour prendre la décision, conditions qui ne sont pas respectées pour permettre l'implantation, etc.)

Également résolu que dans un deuxième temps, nous réitérons notre demande initiale et demandons que cette dernière soit déférée à une instance supérieure ou à un comité de concertation et/ou de révision composé d'intervenants neutres et objectifs, capables de porter un regard nouveau sur la situation et de proposer une solution constructive à la problématique observée depuis 2017.

R-160-2022 Camp de jour – Les Camps AES, division de GVL Inc.

Attendu l'offre de service des Camps AES, division de GVL Inc. reçu pour la tenue d'un camp de jour durant l'été 2023 ;

Attendu que pour donner suite au bon déroulement de l'été 2022, madame Patricia St-Laurent recommande de confier à nouveau le mandat à cette firme privée ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu d'accepter le protocole d'entente et de mandater les Camps AES, une division de GVL Inc. pour la mise sur pied d'un camp de jour de 8 semaines durant l'été 2023 du 26 juin au 18 août 2023 ;

Il est également résolu de mandater madame Patricia St-Laurent, directrice des loisirs, pour signer le protocole d'entente à intervenir avec la firme GVL Inc. et de veiller au bon fonctionnement et au respect de celui-ci.

R-161-2022 Rétrocession du lot 6 523 921 partie de l'ancienne route #47 Arnaud Lafontaine-Pilon

Attendu la demande de monsieur Arnaud Lafontaine-Pilon à l'effet d'acquérir le lot 6 523 921, du cadastre de Saint-Marc, appartenant à la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, ayant une superficie de 214.6m² ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est prête à lui rétrocéder la partie de l'ancienne route #47, bornant sa propriété ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée , appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte de rétrocéder ce lot, afin de régulariser la situation ;

Que monsieur François Berthiaume, maire et madame Sylvie Burelle, greffière-trésorière et directrice générale sont autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-162-2022 Rétrocession du lot 6 523 922 partie de l'ancienne route #47 Ghyslaine Vary

Attendu la demande de madame Ghyslaine Vary à l'effet d'acquérir le lot 6 523 922, du cadastre de Saint-Marc, appartenant à la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, ayant une superficie de 14.7m² ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est prête à lui rétrocéder la partie de l'ancienne route #47, bornant sa propriété ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte de rétrocéder ce lot, afin de régulariser la situation ;

Que monsieur François Berthiaume, maire et madame Sylvie Burelle, greffière-trésorière et directrice générale sont autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-163-2022 Nomination de Solena Mbozo'o Crépault Inspectrice en bâtiment et environnement

Attendu le départ de monsieur Farel Ricaldo Joseph, au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement ;

Attendu que pour donner suite à l'offre d'emploi et le processus de sélection, le comité recommande l'embauche de madame Solena Mbozo'o Crépault, pour une période de probation de six (6) mois ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur

Alain Lavallée et unanimement résolu que madame Solena Mbozo'o Crépault soit nommée inspectrice en bâtiment et environnement ;

Il est également résolu que le conseil accepte les dispositions dudit contrat et que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

R-164-2022 Modification du schéma d'aménagement

Attendu que la MRC de La Vallée-du-Richelieu est actuellement à préparer la révision du schéma d'aménagement et de développement durable;

Attendu les efforts de densification importants acceptés par la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Attendu les nombreuses réunions en collaboration avec le personnel de la MRC de la Vallée-du-Richelieu sur ce sujet depuis plus de 6 ans et particulièrement depuis quelques mois;

Attendu les tableaux et le document sur la projection des ménages à l'horizon 2038, remis par la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de prendre en considération les modifications suivantes afin de les inclure dans la modification du schéma d'aménagement :

- Que le seuil de densité pour le périmètre urbain soit augmenté de 6.7 actuel à 11 unités à l'hectare pour la zone non construite du périmètre d'urbanisation.
- De prévoir à ajouter au périmètre d'urbanisation l'îlot déstructuré modifié au nord de même que l'îlot déstructuré au sud de l'actuel périmètre d'urbanisation.
- De prévoir à ajouter au périmètre d'urbanisation la superficie de 2,500 mètres carrés afin d'accéder au périmètre d'urbanisation comme demandé au dossier no. 421727 à la commission de protection du territoire agricole du Québec.

R-165-2022 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les

dépenses faites ou engagées par la résolution R-147-2022, R-152-2022, R-153-2022, R-154-2022, R-158-2022, R-160-2022 et R-163-2022.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 14^e jour de décembre 2022.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale